

Monsieur Omar DJELLIL

.....
13002 MARSEILLE
Tel. : 07 51 26 44 35
odjellil@gmail.com

Inspection Générale de la Police Nationale
IGPN
Préfecture de police
Place Félix Baret
CS 800001
13282 Marseille

Marseille, le 16 janvier 2019

Objet / Plainte contre X pour manquement professionnel.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur, par la présente, de porter à votre attention ce dépôt de plainte contre trois policiers en civil qui sont intervenus lors de l'organisation de l'Acte 9 des « Gilets Jaunes » à Marseille. Je tiens à préciser que je suis moi-même un participant des manifestations des « Gilets Jaunes » depuis ses débuts.

Je voudrais rappeler les circonstances dans lesquelles j'ai été atteint par un tir de flashball au niveau de la cuisse droite, à quelques centimètres de mes parties intimes, lors de la manifestation pour dénoncer les augmentations du pouvoir d'achat et des taxes. Ce tir à faible distance a provoqué une ITT de six jours et m'a affligé de terribles souffrances.

Par cette plainte, je souhaite dénoncer les circonstances dans lesquelles ces trois policiers en civil sont intervenus et ont été à l'origine de graves débordements. L'intervention de ces trois policiers en civil (je les soupçonne d'être de la BAC) paraissait désorganisée, à tout le moins improvisée sans qu'à aucun moment ils n'aient anticipé le fait que le nombre impressionnant des manifestants pouvait contribuer à de graves débordements, débordements pourtant prévisibles au regard du contexte particulièrement sensible du conflit des « Gilets Jaunes ».

Un fait qui n'aurait pas dû échapper aux trois policiers sachant que tous les voyants étaient au rouge car il s'agissait d'une manifestation à haut risque. Même M. Olivier de Mazières, le préfet de police, avait mobilisé des forces de sécurité importantes parce qu'il savait que l'Acte 9 allait connaître une plus grande intensité que les autres actes précédents. Il était conscient d'assister à un mouvement inédit mais à risques d'une grande ampleur pour ce samedi 12 janvier 2019.

Le dispositif policier mis en place pour l'Acte 9 était composé de nombreuses unités de sécurité publique et, d'autre part, des unités dites « constituées » spécialement dédiées au maintien de l'ordre (compagnies républicaines de sécurité (CRS) ou les escadrons de gendarmes mobiles (EGM)).

Je voudrais faire apparaître que le jour des faits les forces de sécurité (CRS ou EGM) n'ont pas été confrontées à un climat de tension et de violence de toute la matinée ainsi qu'à des défaillances dans l'organisation de la manifestation. Moi-même faisant partie du Service d'Ordre (SO) des Gilets jaunes.

On pouvait entendre par-ci par-là quelques slogans hostiles à la police « **Police partout, justice nulle part** » ; « **Police du pouvoir, milice de la répression** ».. d'autres manifestants demandaient les numéros de portable des personnels féminins ; bref pas de quoi inquiéter les forces de l'ordre. Moi-même, j'ai faits une vidéo aux côtés de policiers en les jasant un peu sur le fait que nous étions en sécurité avec tous ces policiers autour de nous. L'ambiance était bon enfant et n'était aucunement tendue pour les manifestants comme pour les policiers.

De 10h à 15h30, aucun incident n'avait émaillé la manifestation des « Gilets Jaunes » malgré l'imposant cortège composé de plus de trois mille manifestants. Une forte présence de la police et de la gendarmerie se dessinait sur les abords du cortège. Les policiers et les manifestants étaient quasiment collés les uns aux autres. Sauf que les choses ont dégénéré à partir du moment où ces trois policiers en civil sont entrés dans la manifestation pour exfiltrer un homme. Leur intervention inopinée dans une manifestation bien encadrée par les forces de police et de gendarmerie a fait courir des risques à l'intégrité physique des manifestants et des membres de ces unités.

D'ailleurs, plusieurs CRS et gendarmes ont pris à partie ces policiers en civil pour leur initiative dangereuse qui a fait dégénérer la manifestation. Ainsi, sur les policiers présents au Cours Belsunce, il a été comptabilisé 12 blessés dans leurs rangs et autant chez les manifestants.

Lorsque les trois policiers, dont un avec une forte corpulence, ont tenté leur extraction foireuse, ils ont jeté au sol la personne interpellée au vu des Gilets Jaunes. Face contre terre, un des policiers en civil exerçait des pressions au niveau du dos du manifestant avec son genou et au niveau de son visage collé au sol. Ce dernier exprimait ses difficultés à respirer avant de se voir assainir un coup qui a fait ensanglanter son visage. Sa veste marron et ses vêtements étaient complétement ensanglantés. Le fait de voir son nez cassé a été le déclencheur qui a provoqué le déferlement de colère des manifestants. Après extraction, les policiers en civils auraient dû remettre le manifestant à des policiers en tenues afin qu'ils l'éloignent des regards de la foule en vue de son interpellation.

Voyant les policiers en civil cernés par la foule de manifestants, des CRS ont effectué un cordon sanitaire pour assurer leur protection. Pourtant, les policiers en civil ont continué à malmenier le manifestant blessé devant l'entrée de l'immeuble du 16 Cours Belsunce (13001). Avec d'autres membres du service d'ordre nous avons tenté de nous interposer afin que la manifestation ne dégénère pas mais en vain, les projectiles ont volé de toute part. Plusieurs établissements, comme le café-hôtel le Sainte-Marie, ont vu leur mobilier lancé contre les policiers. Une casse inutile et évitable si ces policiers étaient restés sagement à leur place.

La confusion qui régnait était telle que même le service d'ordre des GJ, pourtant posté devant les CRS pour éviter les heurts, s'est fait gazer et matraquer par les policiers. On a vu plusieurs policiers blessés se faire évacuer vers l'arrière. Quant à moi, j'en prenais pour mon grade à coups de lacrymogène et de grenade de désencerclement puis ce flash-ball qui est venue se planter dans ma cuisse droite. Dans un accès de colère, j'ai insulté tous les policiers de France et de Navarre.

Je ne sais pas qui a tiré ce flash-ball sur moi, on ne le saura sûrement jamais mais il devait-être autant apeuré que moi ou lassé de prendre des chaises, des pavés et des projectiles sur la tête. Sauf que le tir a été effectué d'une courte distance ce qui explique mes lésions importantes. J'ai pris deux semaines de congé forcés car ne pouvant pas assumer correctement l'exercice de mon métier. Je suis fonctionnaire territorial.

À mon sens, le responsable de mon infirmité temporaire n'est pas le policier qui a fait usage de son arme mais ceux qui l'ont placé en situation de le faire. Les trois policiers ont agi en dehors de toute règle d'engagement légale à partir du moment où ils n'étaient pas dans une situation de légitime défense et d'état de nécessité. Même la notion de « légitime défense permanente », principe qui n'a aucune existence juridique, n'est pas applicable à ces trois fonctionnaires zélés qui se sont aventurés seuls parmi les manifestants.

Peut-être que des heurts auraient éclaté entre policiers et activistes au moment de la dispersion de la manifestation mais à cause de ces policiers en civils, leurs collègues ont été victimes de projectiles le long de la rue d'Aix et dans d'autres secteurs de la ville alors que la manifestation était loin d'être finie.

Contrairement aux CRS ou aux EGM, les brigades anti-criminalité (BAC) ne sont pas spécialisées dans le maintien de l'ordre. La différence de régime juridique qui s'applique aux unités constituées et aux

autres effectifs lors d'une opération de maintien de l'ordre n'est pas la même. Il est de notoriété publique que les unités non spécialisées types BAC sont davantage mises en cause que les unités constituées concernant l'usage de la force ou les mauvaises méthodes d'intervention.

Ces policiers en civil n'avaient pas le souci d'accroître la préservation de l'intégrité physique tant des manifestants que des forces de l'ordre. Ils n'ont pas assuré un maintien de l'ordre sans risque pour la sécurité et en garantissant les libertés tout comme ils n'ont pas été capables de coordonner leur interpellation avec le reste des autres policiers et gendarmes. Il me semble que les nombreuses victimes du conflit des « Gilets Jaunes », policiers ou citoyens, ne seraient pas en désaccord avec mes remarques.

Des dizaines de journalistes présents sur place ont filmé l'interpellation des policiers en civil ainsi que de nombreux badauds avec leurs portables.

Je ne suis pas connu pour être un anti-flic primaire mais ce genre d'incident risque de radicaliser de nombreux citoyens qui n'ont jamais été hostiles à la police. Je porte plainte contre les trois policiers pour négligence, manquement professionnel et du fait qu'à cause d'eux je dois supporter de terribles douleurs à la cuisse droite et ne pas pouvoir pratiquer mon activité professionnelle.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Omar DJELLIL